

Publié le 29 juin 2020.  
Dernière modification : 4 octobre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES ET NUOC-MAM DU TONKIN (1925-1928)

Une création d'[Auguste-Raphaël Fontaine](#)  
et de la [Société française des distilleries de l'Indochine](#)

S.A. au capital de 250.000 piastres en 5.000. actions de 50 piastres.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE  
(Anciens Établissements A.-R. Fontaine et Cie)

Assemblée générale ordinaire du 3 juin 1925.  
EXERCICE 1924  
(*Recueil des assemblées générales*, 1925)

.....  
Nous avons décidé de participer, par une souscription de 1.000 actions de 50 piastres [soir 20 %], à la création de la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin, qui a été constituée à Hanoï, dont le but est identique et en quelque sorte lié à celui poursuivi par la Société des produits alimentaires azotés.

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1925)

Chez [Michaud](#) (ancienne boucherie Loisy)  
AUX G. M. R.

Dans tous les débits de THAN-PHAT  
On trouve maintenant l'excellent nuoc-mam  
DE LA SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES ET NUOC-MAM DU TONKIN

LA QUESTION DU NUOC-MAM  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1925)

Hanoï, le 21 décembre 1925.  
Monsieur le directeur de *L'Éveil économique*, Hanoï

Monsieur le directeur,  
Dans un article intitulé « Vers un nouveau Monopole » que je lis à mon arrivée à Hanoï, monsieur Henry Forezannes dit : « Et nous demandons qu'on nous rassure ». Je viens lui donner satisfaction.  
En prenant l'initiative de la création de la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin, je n'ai jamais pensé qu'elle pourrait soulever la question d'un monopole —

C'est bien à tort que l'on a tenté de faire de l'agitation à ce sujet, et j'assure, de la façon la plus formelle, que monsieur Forezannes peut s'en tenir à l'appréciation qu'il donnait de mes intentions dans le préambule de son article.

Je n'ai pas engagé et n'ai nullement l'intention d'engager des tractations avec le Gouvernement pour aboutir à un monopole ; je ne poursuis qu'un but : favoriser le développement des pêcheries annamites, intensifier la production d'un nuoc-mam de bonne qualité, pour arriver à la suppression des mixtures de composition et de valeurs alimentaires très diverses, souvent non susceptibles de conservation et se transformant alors en produits putréfiés inconsommables ou dangereux, qui sont généralement achetées par les Annamites peu fortunés.

Monsieur Forezannes connaît-il les très intéressantes études sur le nuoc-mam faites par monsieur le docteur Rose, alors qu'il était chef du Laboratoire de chimie biologique à l'institut Pasteur de Saïgon ? Sinon je lui en conseille la lecture s'il veut se documenter sur cette importante question. Il apprendra que les saumuriers annamites font trois lessivages du poisson qu'ils achètent ; le premier donne un nuoc-mam d'excellente qualité ; le second n'est plus que de valeur médiocre ; le troisième est franchement mauvais et n'a plus aucune valeur alimentaire. — Le consommateur de cette troisième qualité, le pauvre travailleur, qui cependant aurait le plus grand besoin d'une alimentation réconfortante, est indignement trompé, il n'a plus que de l'eau putride salée !

Le nuoc-mam fabriqué dans les ports de pêche n'arrive aux consommateurs qu'après avoir passé par de nombreux intermédiaires. Peut-on affirmer qu'il ne subit aucune altération, aucune adultération entre la Côte d'Annam et les lointaines provinces du Tonkin ?

D'après les études de monsieur le docteur Rose, la production des saumureries de l'Indochine se chiffrerait ainsi :

	litres
Cochinchine	1.500.000
Sud-Annam	24.000.000
Nord Annam	5.000.000
Total	<u>30.500.100</u>

Or, d'après toutes les autorités consultées, la consommation du nuoc-mam peut être évaluée, en moyenne, à six litres par habitant et par an, soit pour l'Indochine 100.000.000 de litres.

Par qui est produit cette énorme différence ?

Pour donner aux populations de l'Indochine de nuoc-mam de bonne qualité qui lui est indispensable, il faudrait que les saumureries annamites renoncent à fabriquer la troisième qualité, et qu'elles augmentent leur production d'environ 70.000.000 de litres, ce qui représente une pêche supplémentaire d'au moins 50.000.000 de kg de poissons frais.

C'est en songeant à la possibilité d'arriver à cette importante production supplémentaire que j'ai été amené à créer la Société des Pêcheries et nuoc-mam du Tonkin.

Il ne s'agit donc pas de supprimer les pêcheries et les saumureries annamites, mais, bien au contraire, d'en créer de nouvelles et d'améliorer et intensifier la fabrication.

Ce n'est pas par la venue de chalutiers à vapeur que doit être développée la pêche mais plus simplement par la construction de nombreuses jonques, la confection de

nombreux filets, de façon à donner aux populations des côtes de plus grands moyens, un outillage mieux approprié, qui leur apporteront plus de bien être. — Les pêcheurs n'ont donc que des avantages à tirer de notre entreprise.

Quant à la qualité du nuoc-mam que fabriquera la nouvelle société, c'est l'affaire du consommateur ; c'est lui seul qui se prononcera. S'il ne lui convient pas, nul ne le forcera de l'acheter.

Il était facile à la société de vendre toute sa production anonymement à des intermédiaires qui en auraient trafiqué à leur convenance ; elle ne l'a pas voulu, elle présente son nuoc-mam aux consommateurs, en bouteilles, sous sa marque, elle fait ainsi le public juge, c'est à lui à se prononcer.

Je pense que ces explications suffiront à dissiper les craintes du public indigène.

Croyez, monsieur le directeur, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : A. R. FONTAINE.

---

Films documentaires  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1926)

Aujourd'hui samedi, à deux heures, M. Fontaine conviait quelques amis et quelques personnalités annamites à la projection, au [Cinéma-Palace](#), de films documentaires sur la pêche en Bretagne et à Boulogne. Pêche de la sardine, du hareng, et de la morue.

Ces films donnaient aussi toutes les phases de préparation des diverses sortes de poissons.

Il fut facile de se rendre compte de ce que donnerait sur les côtes si poissonneuses de l'Annam la pêche par chalutiers.

Ce fut pour tous les assistants une excellente leçon de choses dont tous remercièrent monsieur Fontaine et l'aimable M. Thibaut.

---

UNE JOURNÉE INTÉRESSANTE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1926)

Le village de Do-Haï était en fête le 18 février dernier. Ce groupement, qui est limitrophe de Do-Son, est habité par des pêcheurs et avait été averti de la visite de M. A. R. Fontaine, le sympathique industriel qui vient de fonder la Société des Pêcheries indochinoises et qui se propose de donner aux habitants de Do-Haï et Do-Son les moyens matériels d'intensifier leur pêche et les libérer des exigences des courtiers de pêche chinois et autres, en leur achetant leur poisson à des prix rémunérateurs, et en le traitant ensuite pour en obtenir les huiles, farines et autres produits.

Il n'est point besoin d'être grand clerc pour se rendre compte des avantages qui découleront de l'initiative de M. Fontaine ; l'aisance chez les pêcheurs, du travail pour les femmes, les vieillards et enfants, pour la préparation du poisson et opérations diverses ainsi que pour l'emballage et la manutention.

La population de Do-Hai l'avait bien compris puisqu'une grande foule d'habitants attendait monsieur Fontaine et ses invités ainsi que les membres de la presse française et indigène, qui, tous, arrivèrent dans de nombreuses autos qui s'arrêtèrent devant le village qui est situé sur la route près de l'entrée du centre urbain.

L'entrée du village était pavoisée de drapeaux tricolores ainsi que les cases environnantes, un service d'ordre composé de gardes indigènes était dirigé par monsieur Zimmer, chef du poste de gendarmerie.

À Do-Hai, la Société des Pêcheries a déjà établi une agence, et c'est dans ce local provisoire que les notabilités du village vinrent souhaiter la bienvenue à monsieur Fontaine, à monsieur Bazin <sup>1</sup> et à monsieur Piot <sup>2</sup> qui l'accompagnaient.

Inutile de dire que, comme dans toute fête, on ne ménagera pas les pétards et c'est au milieu de leur bruit assourdissant qu'eut lieu la réception.

Un indigène, au nom de tous les pêcheurs de Doson, lut une adresse ... rédigée en quoc-ngu remerciant M. Fontaine pour le grand intérêt qu'il montre pour les pêcheurs de Do-Hai, et l'assurant de leur profonde reconnaissance envers lui et envers la France.

Messieurs,

Je suis très heureux de vous exprimer, au nom des pêcheurs de Doson, notre profonde gratitude d'être venus, malgré la grande distance qui nous sépare, rehausser de votre présence l'éclat, de la réunion qui fête notre premier contact de l'année avec la Mer.

Permettez-nous de profiter du passage de monsieur Fontaine, de monsieur Bazin et des membres de la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin pour leur exposer quelques-unes de nos naïves idées.

Nous pensons souvent dans notre for intérieur : l'Administration du Protectorat, afin de mettre le peuple d'Annam sur la voie du Progrès, fait depuis quelque cinquante ans, tous ses efforts pour développer les industries locales. Grâce à ces louables efforts, beaucoup d'industries, bien qu'elles n'atteignent pas encore leur plein épanouissement, se sont développées pour le plus grand bien du pays.

Une industrie importante est seule, jusqu'ici, délaissée : c'est l'industrie de la pêche.

Les richesses de la mer sont-elles quantités si négligeables pour que personne ne s'en fut occupé ? Les Chinois ne nous enlèvent-ils pas, chaque année, une formidable quantité de poissons et n'assistons nous pas, nous, enfants du pays, les bras croisés, impuissants à l'exploitation et à l'expatriation du Trésor national ? Quels regrets et quelle humiliation ? Aussi formons-nous chaque année des vœux ardents pour que ce trésor soit entre nos mains plutôt qu'entre celles des Chinois.

Heureusement, monsieur Bazin est venu, depuis l'année dernière, nous tirer de cette navrante situation, en nous avançant des fonds pour nous permettre de développer notre outillage, et en nous donnant de précieuses indications sur l'art de capter le poisson. Nous nous en réjouissons vivement et nous nous promettons de ne point laisser échapper une si rare fortune.

Notre joie fut encore plus grande quand nous apprîmes que monsieur Fontaine avait apporté de France des films des pêcheries de Boulogne et de Bretagne, et qu'il les avait fait voir au Cinéma Palace d'Hanoï. Nous aussi, nous désirions ardemment les voir se dérouler devant nos yeux, persuadés que leur spectacle sera pour nous une excellente leçon de choses. Et voilà qu'au nous apprend que monsieur Fontaine va transformer nos désirs en réalité ! Nous vous promettons donc d'en retirer tout le profit possible, afin de témoigner à monsieur Fontaine notre profonde reconnaissance pour sa bonté de vouloir notre bien et celui de tous les pêcheurs de l'Indochine.

Je lève mon verre en criant :

Vive la France !

Vive l'Annam !

Vive la Société des Pêcheries et Nuoc-Mam du Tonkin !

Vivent les pêcheurs de Doson !

Monsieur Fontaine répondit par une petite allocution, remerciant les habitants de Do-Hai, les assurant que tous ses efforts tendront à donner un plus grand essor à la

---

<sup>1</sup> Alfred Bazin : fondateur de l'Office général de main-d'œuvre indochinoise. Assassiné à Hanoï, le 9 février 1929. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Raymond Piot (1874-1946) : directeur général des Distilleries de l'Indochine.

pêche, en mettant les habitants à même de posséder des engins plus avantageux ainsi que des jonques pouvant leur permettre la grande pêche, laquelle n'est actuellement pratiquée que par les Chinois. Il dit aussi qu'il était heureux de constater que les pêcheurs le considèrent comme un ami et allié et non comme un étranger. Il leur montre les possibilités de vente du poisson et des produits en dérivant, sur les marchés extérieurs, et pour y parvenir, il leur donnera tous les moyens d'intensifier la production.

Monsieur Lê, ingénieur-chimiste, traduisit cette allocution qui fut écoutée avec un plaisir visible par les indigènes qui remercièrent chaleureusement.

Ensuite, on se rendit au bord de la mer pour assister au départ des barques de Do-Hai et Doson pour la pêche.

Une tente avait été édiflée pour abriter les Européens et, là encore, ce furent des remerciements pour monsieur Fontaine qui souhaita aux pêcheurs une sortie fructueuse, puis au bruit des pétards, des jonques marines et des cris joyeux de tous, les barques prirent le large au nombre de plus de cent cinquante.

On revint ensuite à Do-Hai où le ly truong et les notables, ainsi que le ly truong de Do-Son attendaient monsieur Fontaine et ses invités.

Une adresse en caractères rédigée sur un papier rouge de cérémonie fut lue et dans laquelle le village remerciait M. Fontaine et le Protectorat de leur sollicitude envers les pêcheurs comme envers tous les habitants ; cette visite assure pour l'avenir plus de richesse, de bien-être par le développement de l'industrie de la pêche.

M. Fontaine déclara qu'il espère faire de Do-Hai un port de pêche important dans un avenir prochain et y établir les industries annexes,

Il remit ensuite une somme importante au ly truong pour la répartie entre Do-Hai et Do-Son afin de secourir les pauvres de ces deux localités.

Grâce à ce geste généreux — Monsieur Fontaine est coutumier, de ces sortes de gestes disons-le en passant,— bien des pauvres hères, des vieillards mangeront à leur faim pendant quelque temps.

Ensuite, on passa au port des grandes jonques, actuellement désert, puis tout le monde se rendit au grand hôtel de Doson où un déjeuner était offert par monsieur Fontaine à ses invités. Le repas fut un vrai chef d'œuvre culinaire dont nous tenons à féliciter MM. Sauvaire et Fointint, les sympathiques hôteliers.

Les convives étaient messieurs Paul Bernhard <sup>3</sup>, Piot, Bazin, Si, Kha, Vu-Van-An, Thibault, Le Gac, directeur du *Courrier d'Haïphong*, Schléret, de l'*Avenir*, Woussen, Chinh, Zimmer, Louis Sen, Duong, Te Nho, Labbé, Ng.-huu-Thu, M<sup>e</sup> Larre, avocat, Criaud <sup>4</sup>, Vinh, Bardouillet [SFDIC], Lê <sup>5</sup>, ingénieur chimiste, Trinh, Dinh.

Au champagne, on but à la prospérité de la Société des pêcheries, puis tout le monde passa dans la grande salle de l'hôtel transformée pour la circonstance en salle de cinéma, et dans laquelle se pressait une assistance indigène très nombreuse.

Une foule énorme attendait dehors la fin d la représentation pour pouvoir pénétrer à son tour et assister à la seconde séance, car l'assistance était tellement grande qu'on décida de faire deux séances afin d'éviter tout désordre.

### [Prestation de l'Indo-Chine films et Cinémas]

Les films, que présentait monsieur Thibault, de l'Indo-Chine films, étaient vraiment bien choisis, d'autant plus que la très grande majorité du public indigène n'avait jamais assisté à une séance de cinéma. Aussi, que de cris d'admiration. Pourtant, le cortège royal des fêtes du Nam giao, les prosternations des mandarins furent passées dans un silence relatif, mais l'abattage des victimes pour les sacrifices rituels, et leur préparation excitèrent une joie délirante, évocatrice de festins pantagruéliques.

---

<sup>3</sup> Paul Bernhard : directeur des Distilleries de l'Indochine.

<sup>4</sup> Henri Criaud, de *France-Indochine*.

<sup>5</sup> Nguyễn Lê : chef de fabrication des Distilleries de l'Indochine à Hanoï.

Ensuite, ce furent des films de circonstance, la pêche au chalut à Boulogne, et tous ces pêcheurs et leurs enfants ne se tenaient plus de joie, hurlant leur admiration à la vue de ces filets remontant de la mer et dégorgeant leur contenu sur le pont recouvert de poissons, la mise en cale, les diverses manipulations jusqu'à la vente sur le marché.

Nous vîmes ainsi la pêche de la sardine, qui intéressa prodigieusement les assistants pour l'habileté des sardinières bretonnes, la mise en boîte, etc., le salage des harengs, le fumage, la mise en barils, etc.

Ensuite fut projeté un film qui eut le don de soulever l'enthousiasme du public : les combats de buffles de Do-Son ; on juge de la joie de ces grands enfants, dont quelques-uns se reconnaissaient ou reconnaissaient des leurs sur l'écran ; ils trépanaient d'aise. C'était amusant au possible de les voir, et lorsque les buffles combattants, de magnifiques bêtes, s'affrontèrent jusqu'à ce que l'un d'eux fut vaincu, ce furent les mêmes exclamations, les mêmes encouragements que le jour du combat, et que de cris pour saluer le vainqueur, dont ils redisaient le nom du propriétaire et du village.

Et pour terminer, un film comique indochinois, « Tou-Fou veut se marier », qui fit rire nos protégés à gorge déployée pendant les trois parties du film, puis on fit évacuer la salle pour permettre aux nombreux indigènes restés dehors d'entrer à leur tour. On parlera longtemps, dans la région, de ces deux séances cinématographiques.

La représentation terminée chacun remercia M. Fontaine de son charmant accueil, puis les invités reprirent le chemin de Haïphong, enchantés de leur journée bien employée et faisant des vœux pour la réussite de l'œuvre bienfaisante entre toutes qu'entreprend M. Fontaine.

---

LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS  
DE LA CIRCONSCRIPTION DE HANOI  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 21 février 1927, pp. 1-16)

14 Bazin    Directeur de la Société des Pêcheries et nuoc-mam du Tonkin    5 1 ,    b d  
Gia-Long    3e cl.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

On annonce la dissolution de la Société des Pêcheries et nuoc-mam du Tonkin qui exploitait un procédé de fabrication synthétique du nuoc-mam qui n'était pas au point.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

On annonce la dissolution de la Société des Pêcheries et Nuoc-Mam du Tonkin au capital de 250.000 piastres.

---

[Le mauvais rendement du portefeuille des Distilleries de l'Indochine]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1932)

.....  
LE MÊME ACTIONNAIRE. — Pour les Anthracites du Tonkin, avez-vous touché un dividende ? Non ; pour la Société des produits alimentaires azotés, non plus. Pour la Société indochinoise des charbonnages et mines métalliques, touchez-vous un dividende ? Non. Pour la Société d'études pour transports fluviaux, rien non plus. À la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin, le dividende est également de zéro.

---